



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2025
9 au 15 octobre 2025, Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Nomination des auditeurs externes de l'UICN pour 2026-2029

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à EXAMINER la recommandation du Conseil de l'UICN et à NOMMER les auditeurs externes de l'UICN pour la période 2026-2029.

PROJET DE MOTION

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Sur recommandation du Conseil de l'UICN,

Nomme Deloitte SA en tant que tant que société chargée des audits externes de l'UICN de 2026 à 2029.

MÉMORANDUM EXPLICATIF

Les auditeurs externes sont nommés par le Congrès sur recommandation du Conseil (Article 20 (j) des Statuts de l'UICN).

Suite à un processus de mise en concurrence, le Conseil de l'UICN a nommé Deloitte SA (Deloitte) en tant que société chargée des audits externes de l'UICN pour les exercices financiers 2023 et 2024 (Décision du Conseil C108/17).

Notant que la société Deloitte avait été sélectionnée par un processus de mise en concurrence et qu'il n'y aurait aucun avantage à changer de société d'audit après seulement deux ans, le Conseil, sur recommandation du Comité des finances et des audits, a recommandé que les Membres de l'UICN nomment Deloitte en tant que société chargée des audits de l'UICN pour l'exercice financier 2025 (Décision du Conseil C110/5).

Le mandat de Deloitte a été approuvé par les Membres de l'UICN à l'issue d'un vote électronique organisé en 2024.

Le Conseil de l'UICN propose de nommer à nouveau la société Deloitte pour la période 2026-2029 (Décision C/113/16) sur recommandation du Comité des finances et des audits (CFA) du Conseil qui s'est montré satisfait de la performance de Deloitte. Deloitte a acquis une bonne connaissance de l'UICN et un changement de société d'audit ne présenterait, à ce stade, aucun avantage.